

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU

**SYNDICAT MIXTE EN CHARGE  
DU SCOT DE L'OUEST DES  
ALPES-MARITIMES**

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 9 Décembre 2020

SEANCE du 17 Décembre 2020

**L'an deux mille vingt et le dix-Sept Décembre**, le Comité Syndical du syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sémard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

**PRESENTS** : Madame, Monsieur : Jérôme VIAUD – Pierre ASCHIERI – Serge BERNARDI – Marino CASSEZ – Claude CEPPI – Marc COMBE – Jean-Marc DELIA – Isabelle DOURLENS – Jean-Luc FRANÇOIS – Jean-Paul HENRY – Christian ORTEGA – Ludovic SANCHEZ – Philippe SAINTE-ROSE-FANCHINE – Bernard ALEND- Didier CARRETERO – Eric CHAUMIER – Guy LOPINTO – Jean-Michel RANC – Emma VERAN – Philippe BONELLI – Jacques-Edouard DELOBETTE – Gérard MOLINES – Fabrice RUF – Emmanuel BLANC – Marc OCCELLI.

**EXCUSES** : Madame, Monsieur : Claude BOMPAR – Jean-Louis CONIL – Christophe MOREL – Ismaël OGEZ – Claude SERRA – Charles BEREGE – Magali CHELPI-DEN-HAMER – Gilles CIMA – Christophe FIORENTINO – Julie FLAMBARD – Richard GALY – Sébastien LEROY – Marie POURREYRON – Jean-Luc RICHARD – Christophe ULIVIERI – Daniel LE BLAY – Rémy PELLESCI – Sandrine BERGERE-MORANT – Grégori BENETTO – Monique GARRIOU – Gilles GAUCI – Sophie MAMAN-BENICHOU – Véronique PIEL – Sophie ROHFRIETSCH – Catherine SIMON.

**ONT DONNE POUVOIR** : Michèle TABAROT à Bernard ALEND- Yves PIGRENET à Didier CARRETERO – Sébastien LEROY à Eric CHAUMIER – Georges BOTELLA à Emmanuel BLANC – Richard GALY à Jean-Michel RANC – Christophe ULIVIERI à Guy LOPINTO – Muriel DI BARI à Marc OCCELLI.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 18 Septembre 2020.

**2020-19 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021**

Après dépôt en Préfecture

Le : 21/12/2020

Publication ou notification

Du : 22/12/2020

COMITE SYNDICAL

DU 17 DECEMBRE 2020

**OBJET : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021**

**SYNTHESE** : Il s'agit d'une délibération « classique » que nous passons chaque année conformément au Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Président expose :

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif des collectivités territoriales peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin de pouvoir procéder au mandatement des dépenses d'investissement 2021 non recensées dans l'état des dépenses engagées non mandatées de 2020, le Comité syndical doit autoriser Monsieur le Président dans la limite maximale du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, au titre du budget 2021, les dépenses d'investissement, dans les limites et répartitions suivantes :

Chapitre	Libellé	BP 2020	25%
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>254 000.00</b>	<b>63 500.00</b>
202	Frais liés à la réalisation des documents urbanisme	194 000.00	48 500.00
2031	Frais d'Etudes	20 000.00	5 000.00
2033	Frais d'insertion	20 000.00	5 000.00
2051	Concession et droits similaires	20 000.00	5 000.00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>81 230.57</b>	<b>20 307.64</b>
2182	Matériel de transport	20 000.00	5 000.00
2183	Matériel de bureau et informatique	21 500.00	5 375.00
2184	Mobilier	19 730.57	4 932.64
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000.00	5 000.00

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, au titre du budget 2021, les dépenses d'investissement, dans les limites et répartitions suivantes :

Chapitre	Libellé	BP 2020	25%
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>254 000.00</b>	<b>63 500.00</b>
202	Frais liés à la réalisation des documents urbanisme	194 000.00	48 500.00
2031	Frais d'Etudes	20 000.00	5 000.00
2033	Frais d'insertion	20 000.00	5 000.00
2051	Concession et droits similaires	20 000.00	5 000.00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>81 230.57</b>	<b>20 307.64</b>
2182	Matériel de transport	20 000.00	5 000.00
2183	Matériel de bureau et informatique	21 500.00	5 375.00
2184	Mobilier	19 730.57	4 932.64
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000.00	5 000.00

Fait à Grasse les jours, mois et an que dessus.

Jérôme VIAUD



*J. Viaud*

Président du Syndicat mixte  
En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes

## AR PRÉFECTURE

### **Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021**

Numéro de l'acte : 2020\_19

Date de la décision : 17/12/2020

Identifiant unique de l'acte : 006-200016319-20201217-2020\_19-DE

Acte transmis par : Catherine INFANTES

Collectivité emettrice : SCOT OUEST DES AM

Date de l'accusé de réception : 21/12/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Divers

Document : [99\\_SE-006-200016319-20201217-2020\\_19-DE-1-1\\_1.pdf](#) (Document original)

---

Date de dépôt de l'acte : 21/12/2020 17:05:48

Date d'envoi de l'acte : 21/12/2020 17:08:11

Date de réception de l'AR : 21/12/2020 17:13:01